

INFORMATIONS GENERALES 2019 / 2020



Fournitures scolaires

- Pour le collège et le LP, vous trouverez sur le **site** de l'établissement, dans l'unité concernant votre enfant, la liste des fournitures nécessaires pour la rentrée 2019/2020 : www.saintjosephoulouse.org
- Pour l'école primaire, la majorité des fournitures est commandée par l'école et facturée sur la note de frais du 1^{er} trimestre. Seule une liste de petit matériel est en téléchargement sur le site.
- **Pour le LGT, pas de liste de fournitures.**



Stationnement des deux roues

Un espace non surveillé est mis à disposition des élèves pour stationner leurs deux roues.

Nous vous rappelons qu'en cas de sinistre, seule la responsabilité des propriétaires est engagée.



Casiers

Des casiers sont gracieusement mis à la disposition des élèves selon les modalités définies en début d'année scolaire ; ils devront être vidés de leur contenu la veille de chaque période de congés. Les cadenas seront retirés en fin d'année scolaire.

Au **collège**, chaque collégien a un casier qui doit rester fermé en permanence (qu'il soit vide ou plein). Aux **lycées**, tous les internes ont un casier. D'autres casiers sont à disposition à la journée pour tous les lycéens.

Le contenu de ces casiers peut être vérifié à tout moment par les éducateurs.



Carnet de correspondance

C'est un outil de liaison entre l'établissement et la famille. Les parents sont invités à veiller eux-mêmes à sa présentation et à sa bonne tenue. L'élève doit toujours l'avoir avec lui.

Les parents doivent le signer en début d'année et le lire et viser les différentes informations régulièrement quelle que soit la classe de leur enfant. Il intègre le règlement intérieur de l'établissement.

Attention : les circulaires distribuées doivent être retournées en respectant **IMPERATIVEMENT** les DATES et les PERSONNES DESTINATAIRES indiquées.



Livres scolaires

Ecole : les livres sont fournis par l'établissement. Une participation est demandée sur la note de frais du 1^{er} trimestre.

Collège (6^{ème} à 3^{ème}) : les livres sont prêtés aux élèves. Une caution de 40 € est demandée sur la note de frais du 1^{er} trimestre. Elle sera restituée ou portée en avoir sur l'année scolaire suivante si tous les livres sont rendus en bon état en fin d'année, seuls les cahiers d'activités (papier et/ou numériques) restent à la charge des familles.

Lycées : tous les livres sont prêtés par la Région, seuls les cahiers d'activités restent à la charge des familles.



Photos

INDIVIDUELLES : elles sont réalisées au sein de l'établissement au mois de septembre. Elles servent à établir plusieurs documents et ne sont pas facturées aux familles.

CLASSES : les photos de classes seront prises en même temps et seront proposées à la vente aux familles. Les élèves ne désirant pas figurer sur cette photo de classe sont priés de ne pas se mettre avec la classe lors de la prise de vue. En début d'année, une autorisation d'utilisation d'images sur les supports de notre établissement sera demandée pour tous les élèves.



Tout au long de l'année, informations aux familles sur l'Espace Numérique de Travail de l'établissement
ent.saintjosephoulouse.org

dont le site Ecole Directe (consultation du suivi des élèves)
www.ecoledirecte.com

Les codes d'accès seront adressés aux familles en début d'année.

Site de l'établissement : www.saintjosephoulouse.org